



# Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : [mairie.susville@orange.fr](mailto:mairie.susville@orange.fr)

## Procès-verbal

### Conseil Municipal du 04 avril 2022

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Valérie ESCOFFIER, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN  
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Michel PLEUCHOT, pouvoir donné à Marijane GEISSLER  
Sandrine BOSCARO

-----

Monsieur le Maire débute le Conseil municipal par un hommage ému à Jean-Noël LUYAT, Maire de Sousville.

Il poursuit par l'accueil effectif depuis le 29 mars de 8 réfugiés ukrainiens (4 femmes et 4 enfants) dans l'appartement situé au-dessus de l'école par un contrat de prêt à usage établi à titre gratuit pour un an. Il se félicite que la commune ait pu mettre en place un tel accueil et remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies sur ce dossier. Les 2 plus grands enfants ont pu intégrer l'école le jeudi 31 mars dernier.

Lecture du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 par le Maire et compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

➤ ***Point sur le travail des commissions par les présidents de commission :***

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

**Boulodrome** : travail en cours visant une refonte du règlement intérieur du boulodrome et de la convention avec l'ESB. Valérie CHALLON explique qu'il n'est plus supportable pour la commune de supporter seule les charges liées à cette structure et qu'il faut chercher des solutions rapidement pour réduire les charges et augmenter les recettes liées à cet établissement. Un transfert de charges à la CCM n'est pas entendable car ce sont de nouveaux les Susvillois qui seront pénalisés.

*Les premières pistes évoquées à développer :*

- Mise en place de location pour les journées de concours ou les activités annuelles
- Réduction des créneaux d'ouverture et système de badges mis en place
- Mise en place d'une obligation d'une participation (sous forme de licence ou autres) pour jouer
- Augmentation de la part des adhésions reversées par l'ESB

D'autres solutions pourront voir le jour en fonction des discussions et des échanges avec les uns et les autres. Une rencontre s'est déjà tenue sur ce sujet avec un des responsables de l'ESB.

Date à noter : salon des vins les 09 et 10 avril – 23<sup>ème</sup> avril le 04/09

- Commission logement :

Logement ex-Gasparini à remettre en location.

- Commission école :

Accueil des élèves ukrainiens. Bons premiers retours même si la barrière de la langue n'est pas évidente à contourner.

Commande réalisée de 8 capteurs de CO2 auprès de Championnet Médical. Demande de financement Etat à réaliser.

- Commission Santé :

Club 50+ : réflexions à mener sur sa tenue, son maintien, son contenu

Discussions tjs en cours avec la CPTS sur les besoins pour un éventuel futur centre de santé.

Rencontre souhaitée avec des responsables d'Age et Vie pour expliquer leur projet plus en détail et voir comment la commission santé peut agir sur ce thème.

- Travaux/forêt :

Réception des travaux au Psychagnard avec le TE 38. Valérie ESCOFFIER regrette le manque de communication de la part des entreprises quant à leur intervention (s'est retrouvé bloqué !). Cela sera redit au TE 38 dans le suivi de futurs travaux avec eux.

Tour de la commune pour définir les endroits où il est nécessaire de réaliser le « PATA » (reprise d'enrobé sur la voirie)

Plusieurs poteaux enlevés le long de la voie ferrée à la demande du petit train

Valérie ESCOFFIER signale des chutes de pierre du mur de soutènement au Psychagnard : voir avec les agents pour resceller qqs pierres dans l'attente de la programmation des travaux prévus en 2023

- Sécurité/commémoration :

Réunion avec la gendarmerie le 05 avril à 10h30.

- Urbanisme :

Refus DP pour la « roulotte » au Villaret – transmission à la gendarmerie pour suivi du dossier

Refus PC « ALDI » pour des pbs de délais réglementaires. Va redéposer un PC.

**Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes** (*ci-dessous des extraits résumés des délibérations*) :

*D\_01\_04042022 – Approbation du budget primitif 2022 du budget de l'eau*

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le BP 2022 du budget de l'eau qui s'équilibre ainsi :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	112 415,06	112 522,07
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 107,01	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	112 522,07	112 522,07

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	69 989,75	54 335,89
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 88 630,78
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	69 989,75	142 966,67

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	182 511,82	255 488,74

*D\_02\_04042022 – Approbation du budget primitif 2022 du budget de la commune*

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le BP 2022 du budget de la commune qui s'équilibre ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 449 665,11	1 355 986,14
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 93 678,97
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 449 665,11	1 449 665,11
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	412 519,84	496 211,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	11 545,00	31 375,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 103 521,33	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	527 586,17	527 586,17
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 977 251,28	1 977 251,28

### *D\_03\_04042022 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux appliqués en 2021 pour les taxes directes locales.

Il informe le Conseil de la réception de l'état dit « 1259 » de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition pour 2022 et indique que les bases d'imposition prévisionnelles 2022 sont à la hausse, ce qui augmente les produits attendus par la commune en 2022, mais aussi les sommes dues par les habitants

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022, à savoir :

**Taxe foncière (bâti) : 38.85 %**

**Taxe foncière (non bâti) : 85.18 %**

## ***D\_04\_04042022 – Attribution des subventions aux associations 2022***

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'octroyer des subventions aux associations suivantes sur l'année 2022, pour une **somme totale de 33 946.00 €** :

### Commission vie associative :

A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) :	300 €
Chorale de Pierre-Châtel :	80 €
Amicale boule de Susville :	500 €
OCCE (Office central de la coopération à l'école) :	116 €
Puits'art	500 €
Maison Pour Tous	30 000 €
MFR de Vif	100 €
MFR de St-André le gaz	100 €
Rugby Club Matheysin	150 €
Club de Plongée Matheysin	150 €
Rose Altitude	150 €

### Commission affaires sociales :

ADMR Isère	500 €
ADPA Isère	500 €
Restaurant du cœur La Mure	400 €
Beurr'épinards La Mure	400 €
Secours Populaire La Mure	1 location de salle des fêtes gratuite

## ***D\_05\_04042022 – Modification du dossier de demande d'aide financière au Département de l'Isère, au titre de la dotation territoriale de la Matheysine, pour l'aménagement et la mise en sécurité des abords de l'école Hubert Mingarelli***

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D\_10\_07122021 demandant une aide financière au Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale de la Matheysine, pour l'aménagement du parking sud de l'école Hubert Mingarelli.

Ce dossier intervient dans la continuité des importants travaux effectués sur le groupe scolaire Hubert Mingarelli et a pour objectif de permettre un stationnement sécurisé aux abords de l'école.

Afin de renforcer cette sécurisation des abords de l'école, un projet plus global a vu le jour en collaboration avec les services du Département.

Aussi, au projet d'aménagement du parking sud vient se greffer le projet de mise en place de plateaux traversants sur la route départementale n° 529 et la sécurisation des trottoirs par la pose de barrières le long de la RD 529 côté entrée sud de l'école.

Le Maire indique au Conseil municipal que le coût global de ce projet d'aménagement et de sécurisation des abords de l'école est estimé à 47 064.30€ HT.

Il propose de le présenter au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental de l'Isère en remplacement du dossier déposé en décembre 2021 pour l'aménagement du parking sud.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le projet présenté

Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant de 47 064.30€ HT,

<i>Financement</i>	<b>Montant HT de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Taux</b>
Département Isère (dotation Matheysine)	18 825.72 €	Décembre 2021 (dossier parking seul pour 5145.82€)  Avril 2022 pour projet global	40%
Participation du demandeur : - autofinancement	28 238.58 €		60%
<b>TOTAL HT</b>	<b>39 624.05 €</b>		100%

**Demande au Conseil Départemental l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,**

**Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.**

*D\_06\_04042022 – Travaux de rénovation de l'éclairage public dans le secteur du VILLARET – Tranche 1 (affaire n°21-002-499) - Validation de l'avant-projet et plan de financement initiaux transmis par le TE 38*

Le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de poursuivre la rénovation de l'éclairage public sur la commune. Il explique que le TE 38 a étudié la faisabilité de réalisation de travaux au Villaret dans le secteur du rond-point sud de l'école Hubert MINGARELLI. Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement définitif et de prendre acte de la contribution correspondante à TE 38.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

1 – Prend acte du projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 36 253 €

Financements externes : 22 443 €

**Participation prévisionnelle : 13 811 €**

*(frais TE + contribution aux investissements)*

2 – Prend acte de la participation aux **frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 pour 864 €**

3 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **12 947 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération (paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

***D\_07\_04042022 – Travaux d'enfouissement des réseaux BT/FT/TEL dans le secteur du VILLARET (Affaire n° 21-003-499) – Validation de l'avant-projet et plan de financement initiaux transmis par le TE 38***

Le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de poursuivre les travaux de réfection et d'enfouissement des réseaux secs sur la commune. Il explique que suite à des pannes identifiées sur le secteur, le TE 38 a étudié la faisabilité de réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux secs (BT/FT/TEL) dans la zone comprise entre le rond-point sud de l'école Hubert MINGARELLI et la chapelle ND des Neiges, route des Maquisards.

Le Maire présente de manière dissociée le montage des opérations relatives au réseau électrique et télécom.

**❖ TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés, et de prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

1 – Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	108 739 €
Financements externes :	105 588 €
Participation prévisionnelle :	3 151 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)	

2 – Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 0 €

**❖ TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés, et prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé,

1 – Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	4 892 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	4892 €
(frais TE38+ contribution aux investissements)	

2 – Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 233 € (inclus dans les 4892 € mentionnés ci-dessus).

***D\_08\_04042022 – Tarifs de location : espace Claire CHARLES – salles arc-en-ciel et danse - Gymnase***

Devant les nombreuses demandes d'utilisation des diverses salles communales, il est proposé au Conseil municipal de fixer des tarifs de location, établis selon les salles, les durées d'utilisation et la provenance des utilisateurs. Le Maire rappelle en effet que les fluides et l'entretien des bâtiments sont entièrement à la charge de la commune de Susville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les tarifs proposés et détaillés dans le tableau ci-dessous :

		TARIFS en €		
		1/2 journée	Journée	Week-end
<b>GYMNASE</b>	Association Susvilloise	Gratuité		30,00
	Association territoire CCM	30,00	50,00	100,00
	Association hors CCM	60,00	100,00	200,00
	Animation avec entrée payante	300,00		
	Caution demandée	300,00		
<b>Salle de danse Salle arc-en-ciel</b>	Association Susvilloise	Gratuité		
	Association territoire CCM	10,00	20,00	
	Association hors CCM	30,00	50,00	
	Animation avec entrée payante	50,00		
	Caution demandée	100,00		
<b>Espace Claire CHARLES</b>	Association Susvilloise	Gratuité		20,00
	Association territoire CCM	10,00	20,00	40,00
	Association hors CCM	30,00	50,00	50,00
	Animation avec entrée payante	50,00		80,00
	Caution demandée			100,00

***D\_09\_04042022 – Convention avec le SDIS de l'Isère relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'Incendie DECISERE***

Le Maire informe le Conseil de la demande du SDIS pour que la commune puisse utiliser l'application informatique partagée (DECISère) recensant l'ensemble des PEI publics et prévus du département et permettant les échanges d'informations entre les acteurs de la DECI. Une convention est prévue à cet effet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le SDIS de l'Isère relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'Incendie DECISERE.

***D\_10\_14032022 – Convention de mise à disposition de l'ETAPS communal à la commune de Mens – juin 2022***

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par la commune de Mens de mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps incomplet.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de la Commune de Mens, dans les conditions et pour les durées définies par convention, Monsieur Vincent MELMOUX, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1<sup>ère</sup> classe, dans la limite de 76 heures en juin 2022 et autorise le Maire à signer avec la commune de Mens la convention de mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps incomplet en juin 2022.

Questions/informations diverses :

- Travail avec Isère Aménagement : diffusion pour info des plans projet mis à jour en date du 14 mars 2022.
- Rappel des critères pour les emplois d'été (+18 ans, permis B, Susvillois)
- Renfort d'un agent au service technique à compter du 12 avril 2022
- Projet de l'association de pêche avec les enfants – Mise en contact avec la MPT.

*Séance levée à 21h00.*

*Rédaction : Perrine MUGNIER, secrétaire générale.*

*Relecture : Emile BUCH, Maire.*